

989^e SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 12 mai 2026 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères et
messieurs les conseillers

Jean-Pierre Charette
Martin Filion
Louis Gagnon
Amélie Sauvé
Sonia Leblanc
Pierluc Brousseau

Sous la présidence de
monsieur le maire

René Dubé

Sont également présents à cette séance monsieur Daniel Cliche, directeur général, madame Lydia Pedneault, directrice générale adjointe, et madame Fanie Cloutier, secrétaire de direction.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2026-05-12-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

– DE MODIFIER l'ordre du jour de la façon suivante :

À la section VIII. Divers, ajouter le point suivant :

1. Assurance collective des employés municipaux 2026-2027 – Beneva – Renouvellement – Autorisation
2. Service de l'urbanisme – Poste d'officier municipal en bâtiment et en environnement – Nomination

– ET QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que modifié tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-05-12-02 PROCÈS-VERBAL DE LA 988^E SÉANCE ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Charette

- QUE le procès-verbal de la 988^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-05-12-03
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE les comptes payés, prélèvements et dépôts directs d'avril 2026, qui s'élèvent à 238 878,38 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 30 avril 2026, qui s'élèvent à 92 625,95 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois d'avril 2026, qui s'élèvent à 165 486,14 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-05-12-04
RÈGLEMENT NUMÉRO 407-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
343-2015 DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement numéro 407-2026 modifiant le Règlement numéro 343-2015 de zonage et ses amendements* a pour objet l'assouplissement de certaines dispositions applicables aux usages principaux reliés à la sécurité publique afin de permettre de loger efficacement les travailleurs et les victimes de sinistres ou catastrophes;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion concernant l'adoption du Règlement numéro 407-2026 a été donné par monsieur le conseiller Martin Filion à la séance ordinaire du conseil tenue le 10 mars 2026 (résolution 2026-03-10-06);

CONSIDÉRANT QUE le premier projet dudit règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 10 mars 2026 (résolution 2026-03-10-07);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement le 13 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE le second projet dudit règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 14 avril 2026 (résolution 2026-04-14-06);

CONSIDÉRANT QU'un avis public pour possibilité de faire une demande de participation référendaire a été publié sur le site Internet de la Ville ainsi qu'à l'hôtel de ville, en vertu du *Règlement numéro 389-2023 établissant les modalités de publication des avis publics*;

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes ont été réalisées conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) en vue de l'adoption de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- ET QUE le *Règlement numéro 407-2026 modifiant le Règlement numéro 343-2015 de zonage et ses amendements* soit adopté à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-05-12-05

RÈGLEMENT NUMÉRO 409-2026 CONCERNANT L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN DES COMPTEURS D'EAU – AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Louis Gagnon à l'effet qu'il sera adopté, lors d'une séance subséquente, le *Règlement numéro 409-2026 concernant l'installation et l'entretien des compteurs d'eau*.

De façon générale, le règlement aura pour effet de régir l'installation, l'utilisation et l'entretien des compteurs d'eau en vue de mesurer la consommation de l'eau potable de certains immeubles non résidentiels et d'un échantillonnage d'immeubles résidentiels, sur le territoire de la Ville de Matagami.

Et que lors de l'adoption dudit règlement, il y ait dispense de lecture.

2026-05-12-06

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 409-2026 CONCERNANT L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN DES COMPTEURS D'EAU – DÉPÔT

Conformément à la loi, monsieur le conseiller Louis Gagnon dépose le projet de *Règlement numéro 409-2026 concernant l'installation et l'entretien des compteurs d'eau*.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville de Matagami.

2026-05-12-07
SERVICE DES LOISIRS
EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS
SAISON ESTIVALE 2026
AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE des crédits sont prévus au budget 2026 pour la création d'emplois étudiants.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D'AUTORISER la sélection et l'embauche de dix-sept (17) étudiants pour la saison estivale 2026, conformément à la liste déposée aux membres du conseil;
- ET QUE les conditions salariales soient conformes à la politique en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-05-12-08
ACQUISITION DE COMPTEURS D'EAU
APPEL D'OFFRES PUBLIC
ADJUDICATION DE CONTRAT ET SIGNATAIRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami a publié l'appel d'offres public numéro P-2026-02-001, le 26 février 2026, par l'entremise du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec, pour l'acquisition de compteurs d'eau munis d'un registre encodé pour usage industriel, commercial, résidentiel et institutionnel sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 8 mai 2026, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 195, boulevard Matagami, Matagami, province de Québec, J0Y 2A0;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami a reçu deux (2) soumissions pour l'acquisition des compteurs d'eau, soit :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
Les Compteurs Lecomte Ltée	80 228,73 \$
Gestion CDEDQ inc.	81 852,59 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Lydia Pedneaut, directrice générale adjointe, d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Compteurs Lecomte Ltée, pour un montant de 80 228,73 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Charette

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- QUE la procédure relative à l'ouverture de la soumission « Acquisition de compteurs d'eau » soit ratifiée à toutes fins que de droit;
- D'ADJUGER le contrat pour l'acquisition de compteurs d'eau au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Compteurs Lecomte Ltée, pour un montant de 80 228,73 \$, taxes incluses, et ce, selon les termes et conditions de l'appel d'offres;
- QUE monsieur le maire René Dubé, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et/ou monsieur Daniel Cliche, directeur général, ou en cas d'incapacité d'agir la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le contrat à intervenir entre les deux parties;
- ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à effectuer le paiement à la réception des pièces justificatives.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-05-12-09

VENTE DE TERRAINS MUNICIPAUX

AJUSTEMENT DE LA TARIFICATION

ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2015-02-10-20

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Charette

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- D'ABROGER la résolution numéro 2015-02-10-20.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-05-12-10

DIRECTIVE RELATIVE À LA VENTE D'UN TERRAIN MUNICIPAL

ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami souhaite établir un processus qui assure de façon claire et concise l'ensemble des conditions, procédures et modalités de vente des terrains lui appartenant, et ce, dans le meilleur intérêt de la Ville et de l'ensemble de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter une directive en matière de vente de terrains municipaux.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- D'ADOPTER la Directive relative à la vente d'un terrain municipal telle que déposée par madame Joannie Plante Bélisle, greffière adjointe.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-05-12-11

**GOVERNEMENT RÉGIONAL D'EYYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES
MUNICIPAUX – AVIS DE NON-RENOUVELLEMENT**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale intervenue entre la Ville de Matagami et le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James concernant la fourniture de services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE cette entente arrive à échéance le 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'article 25 de ladite entente prévoit les modalités permettant à l'une ou l'autre des parties de signifier son intention de ne pas renouveler l'entente à son échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami souhaite, par la présente, se prévaloir de cette disposition à titre de procédure administrative afin de ne pas être liée automatiquement au renouvellement de l'entente actuelle au-delà de son terme;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche ne remet pas en question la volonté de la Ville de Matagami de poursuivre sa collaboration avec le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James pour la prestation de services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami demeure ouverte à la poursuite de cette relation de service, dans un esprit de collaboration, et souhaite pouvoir discuter de nouvelles modalités qui apparaissent plus justes et équitables pour l'ensemble des parties ainsi que pour les contribuables de Matagami.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Charette

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;

- QUE le conseil municipal de la Ville de Matagami signifie officiellement au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James son intention de ne pas renouveler l'entente intermunicipale actuelle pour la fourniture de services municipaux arrivant à échéance le 31 décembre 2026, conformément à l'article 25 de ladite entente;
- QUE cet avis soit transmis à titre de démarche administrative afin de préserver la capacité de la Ville de Matagami de renégocier les modalités d'une éventuelle entente future;
- QUE la Ville de Matagami réitère sa volonté de maintenir une relation de collaboration constructive avec le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et son ouverture à entreprendre des discussions en vue d'établir une nouvelle entente reposant sur des bases équitables et mutuellement avantageuses;
- ET QUE le maire et le directeur général soient autorisés à transmettre le présent avis et à entreprendre les démarches nécessaires à cet effet.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-05-12-12

**ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE
NOMINATION DE REPRÉSENTANTS**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de *la Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S 2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Matagami reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE pour maintenir opérationnelles les mesures de préparation aux sinistres et en faire un suivi régulier auprès du conseil municipal, la participation de plusieurs services de la municipalité est requise.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- DE NOMMER les personnes suivantes pour siéger au sein de l'Organisation municipale de sécurité civile de la Ville de Matagami, à savoir :
 - monsieur Daniel Cliche, coordonnateur municipal de la sécurité civile et responsable de la mission Communication;

- monsieur Martin Fillion, conseiller municipal;
 - mesdames Julie Tremblay et Joannie Plante Bélisle, responsables de la mission Administration;
 - monsieur Claude Roy, responsable de la mission Secours aux personnes;
 - sergent Gabriel Girard, représentant de la Sûreté du Québec et responsable de la mission Protection des biens;
 - monsieur Christian Nadeau, responsable de la mission Services techniques et Transport;
 - monsieur Nicolas Moquin, responsable de la mission Services aux personnes sinistrées;
- ET QUE cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'Organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-05-12-13
DÉFI OSENTREPRENDRE NORD-DU-QUÉBEC
28^E ÉDITION – MOTION DE FÉLICITATIONS

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de la 28^e édition du Défi OSEntreprendre, région Nord-du-Québec, ont été dévoilés le 28 avril dernier lors du gala régional;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami désire souligner les réalisations de ses citoyens.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Charette

- DE FÉLICITER les lauréats de Matagami dans le cadre de la 28^e édition régionale du Défi OSEntreprendre, soit :

Volet Scolaire

- l'école Le Delta, dans la catégorie « Coup de cœur régional Secondaire », pour la « Troupe d'improvisation les Aurores Improbables », porté par mesdames Sarah-Maude Charest, Laurie Comeau, Zoey Gauthier, Andréanne Monette-Boisvert, Daphnée Monette-Boisvert et Emylie Pelletier ainsi que de messieurs Tom Arsenault, Lucas Boutin, Ryan Gagnon, Joshua Mompoho et Antoine Tourigny, et supervisé par mesdames Geneviève Gamache et Jessica Godbout, intervenantes responsables;

- l'école Le Delta, dans la catégorie « Mention spéciale – Bourse d'Économie sociale (PJÉS) », pour le projet « La shop des gars » porté par messieurs Félix Boucher, Gabriel Côté, Yohan Doiron, Shawn Proulx, Nicolas Tourigny et Grégory Veillette, et supervisé par madame Cindy Dubé, enseignante;
- madame Cindy Dubé, enseignante de l'école Le Delta, dans la catégorie « Soutien à l'entrepreneuriat ».

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-05-12-14
CORRESPONDANCE

1. AUTRES

a) *Club de ski de fond Nordic inc.*

- i) Lettre du 16 avril 2026 – Remerciements quant au soutien financier accordé par la Ville pour la saison 2025-2026
- ii) Lettre du 4 mai 2026 – Remerciements quant au soutien financier accordé par la Ville pour l'acquisition d'équipements

2026-05-12-15
CHEFS DE SERVICE
RAPPORT MENSUEL – AVRIL 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Charette

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D'APPROUVER le rapport mensuel d'avril 2026 du directeur du Service du développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel d'avril 2026 des Services techniques, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel d'avril 2026 du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance;
- ET D'APPROUVER le rapport mensuel d'avril 2026 du directeur du Service des loisirs, monsieur Nicolas Moquin, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-05-12-16
ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX 2026-2027
BENEVA – RENOUELEMENT – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami offre à ses employés un régime d'assurance collective;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami est membre du Regroupement en assurance collective des villes de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE BFL CANADA Avantages sociaux (BLF) a soumis son rapport de renouvellement relatif aux conditions financières du régime d'assurance collective pour chacune des municipalités membres du Regroupement;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de BFL confirme que les conditions financières proposées par l'assureur Beneva, pour la période du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027, sont justifiées et conformes à l'expérience du régime;

CONSIDÉRANT QUE les coûts du régime d'assurance collective sont partagés entre la Ville de Matagami et ses employés;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Ville de Matagami et qu'ils les acceptent.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- D'AUTORISER le renouvellement de l'assurance collective des employés municipaux de la Ville de Matagami, pour la période du 1^{er} juin au 31 mai 2027, aux conditions présentées par Beneva;
- D'AUTORISER monsieur Daniel Cliche, directeur général, ou en cas d'incapacité d'agir la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout document afférent à ce dossier;
- ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à effectuer le paiement de ladite assurance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-05-12-17

SERVICE DE L'URBANISME

**POSTE D'OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT
NOMINATION**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE madame Fanie Cloutier est à l'emploi de la Ville de Matagami depuis le 6 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE madame Fanie Cloutier a démontré toutes les aptitudes requises pour occuper la fonction d'officière municipale en bâtiment et en environnement au sein de la Ville de Matagami;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Cliche, directeur général, recommande la nomination de madame Fanie Cloutier au poste d'officière municipale en bâtiment et en environnement.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Charette

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- DE NOMMER madame Fanie Cloutier au poste d'officière municipale en bâtiment et en environnement;
- QUE l'officière municipale en bâtiment et en environnement, madame Fanie Cloutier, soit autorisée à exercer les fonctions d'inspectrice municipale, d'inspectrice en urbanisme et d'inspectrice en bâtiment, pour et au nom de la Ville de Matagami;
- ET DE NOMMER au comité consultatif d'urbanisme, comme personne-ressource, madame Fanie Cloutier, officière municipale en bâtiment et en environnement au Service de l'urbanisme.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-05-12-18
PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

De plus, la Ville de Matagami invite la population, en amont de chaque séance du conseil, à transmettre également leurs questions par courrier électronique. Pour la séance du mois de mai, aucune question n'a été reçue par courriel.

2026-05-12-25
LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- DE LEVER la séance à 19 h 46.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Daniel Cliche

DANIEL CLICHE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER ADJOINT

